

# LES TRANSPORTS

## SE DEPLACER DANS L'ALLIER

### Les transports urbains

- [Aléo - Moulins](https://www.busaleo.com/) (03000) - <https://www.busaleo.com/>
- [Maélis - Montluçon](https://www.maelis.eu/) (03100) - <https://www.maelis.eu/>
- [MobiVie - Vichy](https://www.mobivie.fr/) (03200) - <https://www.mobivie.fr/>

### Les transports interurbains

Trans'Allier (Transports scolaires et lignes régulières)

#### Transports scolaires

Pour les élèves de l'Allier, les transports scolaires sont gratuits. Tous les ans, le département de l'Allier lui consacre 16 M€.

Sont concernés uniquement les élèves scolarisés dans un établissement scolaire rattaché à leur commune de résidence. Module d'inscription pour l'année scolaire 2019/2020 :

#### Les lignes régulières

Les 19 lignes régulières du Département forment un maillage équilibré du territoire en direction des agglomérations de Moulins, Vichy et Montluçon.

- Pour utiliser les lignes régulières :

- Pensez à réserver votre déplacement en téléphonant au 0 800 800 966 du lundi au vendredi de 7h à 19h (jusqu'à 17h pour les réservations), le samedi de 7h à 13h (jusqu'à 12h pour les réservations). La réservation est à effectuer au plus tard la veille de votre trajet.

- Le jour de votre déplacement :

- Arrivez au moins 5 minutes avant l'horaire prévu au point d'arrêt indiqué sur la fiche horaire. Sur le terrain, cet arrêt peut être matérialisé par un marquage au sol (zébra jaune), un panneau Trans'Allier, un abri bus ou par plusieurs de ces éléments.

- A l'arrivée du véhicule, faites un signe de la main au conducteur (les arrêts sont facultatifs).

Comment se procurer un titre de transport ? Auprès du conducteur ou du transporteur



## Le covoiturage

### Pourquoi ?

- Réaliser des économies sur votre budget transport (entretien, péage, carburants, assurances).
- Diminuer l'intensité du trafic routier, notamment aux heures de pointe.
- Réduire les émissions de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère.
- Retrouver la convivialité de voyager à plusieurs.
- Éviter le stress quotidien au volant.

### Pour qui ?

Le covoiturage est à la disposition de toutes les personnes âgées de plus de 16 ans (les moins de 16 ans doivent être accompagnés).

### Comment ?

L'association Covoiturage Auvergne fédère l'ensemble des demandes des usagers résidant dans les 4 départements auvergnats.

L'inscription se fait en trois étapes :

- saisie des informations personnelles
- définition du trajet (adresse de départ et d'arrivée, horaires)
- validation de l'inscription

Les aires de covoiturage sont des points de rendez-vous ou de "rabattement" potentiels, au droit desquels les passagers, qui disposent d'un véhicule personnel, peuvent stationner en toute sécurité en vue de se regrouper dans la voiture effectuant le trajet terminal.

## Le transport à la demande

Le Conseil Départemental a mis en place un service qui permet à tous les Bourbonnais ou personnes de passage de se déplacer sur l'ensemble du territoire : le transport à la demande (TAD)  
Le département a été divisé en 16 secteurs géographiques, en dehors des agglomérations de Montluçon,

Vichy et Moulins qui disposent d'un réseau de transports autonome.

Pour chacun de ces secteurs, une "commune-centre" (appelée plus souvent bourg-centre) a été déterminée. Cette "commune-centre" propose une importante offre de services et de commerces.

Les communes-centre concernées par le Transport à la Demande :

Bourbon-l'Archambault, Cérilly, Commentry, Cosne-d'Allier, Dompierre-sur-Besbre, Huriel, Jaligny, Lapalisse, Le Donjon, Le Mayet-de-Montagne, Le Montet, Montluçon, Montmarault, Moulins, St Pourçain-sur-Sioule, Vallon-en-Sully, Varennes-sur-Allier.

Si vous ne disposez pas de ligne régulière de transport à proximité, que vous ayez ou non un moyen de transport personnel, que vous soyez jeunes, adultes ou seniors, faites appel au service de TAD !

Vous renseigner sur le service, avoir des informations sur un trajet, réserver votre déplacement : appelez la centrale d'information et de réservation

La centrale d'information et de réservation est ouverte :

du lundi au vendredi de 7h à 19h (jusqu'à 17h pour les réservations), le samedi de 7h à 13h (jusqu'à 12h pour les réservations).

- Lors de la réservation de votre déplacement :

- l'inscription et la réservation sont obligatoires la veille du déplacement (pour un déplacement du lundi au samedi, la réservation est à effectuer au plus tard la veille avant 17h et avant 12h le samedi pour le lundi).  
- L'opérateur de la centrale vous indiquera l'heure d'arrivée et l'heure de départ de votre domicile.

- Le jour de votre déplacement :

- soyez prêt au lieu et à l'heure convenue avec l'opérateur.  
- Un véhicule viendra vous chercher et vous déposera au point d'arrêt que vous avez réservé.  
- Vous réglerez votre voyage auprès du conducteur. Le retour sera effectué dans les mêmes conditions.



Tarif normal (trajet simple) : 2 €

Tarif réduit : 1 €

- jeunes de moins de 18 ans et les étudiants sur présentation d'une pièce d'identité ou d'une carte d'étudiant;  
- bénéficiaires de minima sociaux sur présentation d'une carte établie annuellement par le Service Trans'Allier du Conseil Départemental sur la base de justificatifs;  
- apprentis, les jeunes en contrat de professionnalisation, les demandeurs d'emploi ou en stage en entreprise sur présentation d'une carte établie semestriellement par le service des transports sur la base de justificatifs.

Pour plus de renseignement, consulter le site du département : <https://www.allier.fr/>

## Se déplacer en autocars depuis Moulins

La ville est desservie par des autocars [FlixBus](#) effectuant des lignes de longue distance (Saint – Etienne, Roanne, Moulins, Nevers, Paris)